



### SOMMAIRE

#### DOSSIER

- L'adaptation : pourquoi ? comment ?  
→ p. 1 à 3

#### EN PRATIQUE

- Agrément : une nouvelle réglementation  
→ p. 4/5

#### AU FIL DE L'ACTUALITÉ

→ p. 6

#### FICHE LECTURE

- Des idées de lecture  
→ p. 7

#### ACTUALITÉS DU RÉSEAU

- Nouveaux lieux et initiatives  
→ p. 8

→ TOUS LES NUMÉROS DE LA LETTRE SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR INTERNET:

[www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain](http://www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain)

[www.caf.fr/nous-connaitre/caf-de-l-ain/qui-sommes-nous/retrouvez-nos-publications](http://www.caf.fr/nous-connaitre/caf-de-l-ain/qui-sommes-nous/retrouvez-nos-publications)

## La période d'adaptation

### Un temps essentiel



© Freepik

Accueillir un nouvel enfant passe par un temps d'adaptation progressive, qui permet au tout-petit, à l'assistant maternel et aux parents, de se connaître et se sentir en confiance.

Temps de rencontre, d'observation de l'enfant, d'échanges, la période d'adaptation est essentielle pour l'épanouissement de l'enfant dans son nouveau milieu de vie. Elle est nécessaire aussi bien au tout-petit qu'aux parents et à l'assistant maternel, pour percevoir les besoins de l'enfant, assurer une continuité des habitudes de vie, mettre en place les règles de fonctionnement réciproque permettant d'instaurer une confiance mutuelle.

Ce temps d'adaptation doit être évoqué dès la première rencontre avec les parents. Son inscription au livret ou projet d'accueil facilite, rassure les nouveaux parents employeurs. Cette période débute le premier jour prévu au contrat de travail. Pas de formule ou durée-

type idéale : définie avec les parents, hors entretien administratif sur les modalités du contrat, elle peut être plus ou moins longue, passer par un ou plusieurs temps d'accueil en présence du parent, par un accueil à divers moments de la journée... Sa durée va dépendre du comportement de l'enfant. Plus l'assistant maternel aura d'informations sur son environnement, mieux il pourra le comprendre, veiller à ses besoins, son bien-être, son développement. Ces informations ne s'échangent pas lors de contacts téléphoniques ou virtuels avec le parent mais bien lorsqu'il est présent physiquement durant les premiers temps d'accueil et lors des transmissions. Accueillir un nouvel enfant, c'est accueillir aussi ses parents. ●

# L'ADAPTATION : POURQUOI ? COMMENT ?



**Accueillir dans un premier temps l'enfant en présence du parent renforce son sentiment de sécurité et facilite la séparation ultérieure.**



© Freepik

Nouvel environnement, nouvelles personnes, nouveaux bruits, nouvelles odeurs, mais aussi nouvelles façons d'être couché, porté, câliné... Il faut laisser le temps à l'enfant d'appréhender ces changements. L'adaptation progressive lui permet de prendre appui sur la présence du parent dans cet univers inconnu. Elle peut se faire sur une ou deux semaines. Il est indispensable que le parent reste présent le premier jour, voire le deuxième. Le tout-petit est sensible à la qualité des échanges et au lien qui se crée entre l'assistant maternel et le parent : paroles, partage de gestes, de mots lors du change, du repas, du jeu... La transmission par le parent d'un maximum de détails, des objets « transitionnels » (doudou, sucette...) facilite la continuité des pratiques, rassure l'enfant. S'endort-il avec ou sans tétine ? Dans le noir ou pas ? Le deuxième jour, le parent peut s'absenter entre une demi-heure et une heure et demie selon les réactions de l'enfant, en lui expliquant bien sûr la situation. Le troisième jour, l'accueil peut inclure le repas ou la sieste, puis, le quatrième, se faire sur la journée. Quel que soit l'âge de l'enfant, il est important qu'il voit tous les enfants présents, y compris ceux accueillis en périscolaire. Observer l'enfant est essentiel. Ce n'est pas parce qu'il ne pleure pas qu'il n'a pas besoin de ce temps d'adaptation.

## Les étapes de l'attachement

On ne peut pas parler d'adaptation sans évoquer l'attachement. Ce processus ne peut se créer que si l'enfant se sent en sécurité affective, d'où son importance. De 0 à 3 mois, l'enfant est totalement dépendant de la personne qui s'occupe de lui pour son bien-être. Les fondements de l'attachement commencent dans la réponse de l'adulte à ses besoins. La continuité des pratiques prend rapidement du sens pour l'enfant, qui pourra progressivement communiquer avec l'adulte car il se sentira entendu et compris. De 3 à 6 mois, il prend peu à peu conscience de ses émotions. Le lien d'attachement s'approfondit au fur et à mesure que ses besoins sont comblés. Il reconnaît sa figure principale d'attachement, le plus souvent les parents. L'assistant maternel devient la seconde. L'attachement se crée dans un plaisir de se sentir bien ensemble. L'angoisse entre les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois, phénomène bien

connu, désigne la peur de l'enfant confronté à des étrangers qui le rend hypersensible à la séparation. La présence du parent sur plusieurs jours peut le sécuriser. À 2 ou 3 ans, tout dépend de la capacité de l'enfant à nouer des relations, à s'autonomiser, s'il a été confié à d'autres personnes ou pas. En général, il accepte mieux la séparation et peut plus facilement exprimer ses besoins, ses émotions et se repérer dans le temps. La puéricultrice référente est à l'écoute des assistants maternels pour échanger, apporter un regard extérieur, conseiller. ●

Carole Forêt



## Sur le terrain

**« L'adaptation, c'est aussi pour les parents et pour l'assistant maternel »**

L'adaptation diffère forcément selon chaque enfant. « J'en parle tout de suite aux parents, ça les rassure, explique Carole Forêt, assistante maternelle. Si c'est un bébé que la maman allaite, je lui demande d'amener un vêtement pour qu'il ait son odeur, qu'il ne soit pas dépaycé. » Elle préconise souvent une adaptation progressive : deux heures le matin le premier jour, puis le matin complet...

« L'adaptation, c'est aussi pour les parents et pour l'assistant maternel. »

Les autres enfants participent aussi : « Je leur explique que je vais accueillir un nouvel enfant. Les plus grands se sentent "importants" : ils ont comme une mission, faire attention au bruit si c'est un bébé, lui montrer les choses, prêter les jouets, si c'est un nouveau copain ou une nouvelle copine. »

Adaptation rime avec observation, chez l'assistant maternel mais aussi à l'extérieur, au relais petite enfance... Avoir accueilli auparavant le grand frère ou la grande sœur peut faciliter l'adaptation : « On connaît déjà la famille. » Mais chaque enfant est unique, chaque adaptation aussi.

## Confiance et respect

Maman de Romy, 2 ans, Stéphanie Canellas l'a confiée dès ses trois mois à Aude Brunet. « Romy est née en septembre 2020, Aude pouvait l'accueillir dès décembre. À la première rencontre, elle m'a présenté tout de suite le livret d'accueil, m'a expliqué comment se passerait l'accueil, m'a demandé si ma fille a des besoins particuliers, m'a parlé de la période d'adaptation... Je me suis sentie en confiance » témoigne-t-elle. Romy est arrivée en plein confinement. « C'était une période compliquée. J'allaitais encore. Aude m'a mise à l'aise, m'a demandé de tirer le lait, elle était vraiment dans le respect. Le premier jour, je suis restée avec Romy. Elle a fait connaissance avec les autres enfants, a vu les lieux. Puis la première semaine, elle est restée deux heures tous les matins, sans moi ; la deuxième semaine, les après-midi, et ensuite matin et après-midi. » ●



Stéphanie Canellas, Aude Brunet et Romy.

## Le partenaire Les conseils d'un relais petite enfance

« Plus l'adaptation est pensée en amont de l'accueil, avant la naissance, mieux c'est » recommandent Juliette Pinot et Marie Richard, animatrices du relais petite enfance itinérant de Saint-Vulbas. Une rencontre entre l'assistant maternel et le parent avec l'enfant, avant l'accueil, facilite la découverte du lieu d'accueil, la transmission des habitudes de l'enfant... Les nouveaux parents ne savent pas forcément comment se passe une journée chez l'assistant maternel. « On leur conseille de se projeter avec des questions simples, en leur rappelant qu'il faut une relation de confiance, de partenariat avec l'assistant maternel : c'est un professionnel de la petite enfance qui sera avec eux. » Transmettre leurs habitudes de vie, l'intimité de l'enfant, peut leur paraître intrusif mais cet échange constructif d'informations conditionne la réussite de l'accueil. « Un enfant ressent beaucoup de choses, il faut qu'il ressente que le parent est partenaire de l'accueil. Sinon, il s'interdira de s'attacher à l'autre adulte. »

La période d'adaptation existe dans tous les lieux d'accueil collectif et doit être aussi la règle chez l'assistant maternel, y compris lorsque celui-ci a déjà accueilli un enfant de la même famille. « Chaque accueil est différent. La période d'adaptation peut être plus courte mais il la faut. » Précieux temps d'observation de l'enfant, « d'approvisionnement » réciproque, elle permet à chacun de s'adapter. « C'est chaque fois une nouvelle aventure. » ●

Juliette Pinot et Marie Richard.





# Agrément : une nouvelle réglementation

S'inscrivant dans le cadre de la réforme des services aux familles, celle de l'agrément modifie les modalités de la capacité d'accueil.

Le nouveau formulaire Cerfa (n° 13394\*05) est paru, permettant la mise en œuvre de la réforme de l'agrément. Les règles qui s'appliquent pour vous sont celles de votre arrêté d'agrément. Elles seront modifiées uniquement quand un nouvel agrément sera produit.

## Deux notions à distinguer

La nouvelle réglementation distingue deux notions :

– **La capacité d'accueil de l'agrément de l'assistant maternel** (enfants accueillis simultanément avec contrats de travail).

Le Code de l'action sociale et des familles stipule que « le nombre d'enfants qu'un professionnel est autorisé à accueillir en sa qualité d'assistant maternel dans le cadre de son agrément est de quatre. L'agrément initial du professionnel autorise l'accueil de deux enfants au minimum en sa qualité d'assistant maternel, sauf si les conditions d'accueil ne le permettent pas ». La capacité est donc de quatre enfants maximum. Le Département



\* enfants accueillis en tant qu'assistant maternel, vos enfants



© Freepik

détermine cette capacité, au regard des conditions d'accueil.

– **Le nombre d'enfants de moins de 11 ans sous sa responsabilité** (tous les enfants présents). Le Code indique que : « pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre total de mineurs âgés de moins de onze ans simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans. »

Ces deux nombres maximaux devront être respectés à tout moment.

## Deux changements concernant l'âge des enfants

**L'agrément ne précisera plus les âges des enfants** que vous êtes autorisé à accueillir en tant qu'assistant maternel. Il relève de votre responsabilité de veiller à ce que le rythme et les besoins de chacun soient respectés à tout moment, en n'accueillant pas simultanément des enfants demandant une attention particulièrement importante (nourrissons, enfants à besoins spécifiques, en adaptation...).

**Il n'est pas autorisé d'avoir plus de 4 enfants de moins de 3 ans**, y compris les vôtres, sous votre responsabilité exclusive. Si vos enfants de moins de 3 ans sont à la crèche ou à l'école ou si un autre majeur s'en occupe effectivement (conjoint notamment), ils ne sont pas inclus dans ce nombre. Les dérogations ou autres dépannages ne permettent pas de déroger à cette règle.

## Deux possibilités exceptionnelles

Deux spécificités peuvent être étudiées, si vous les sollicitez via le Cerfa. **Vous ne pouvez les utiliser que si elles figurent dans votre arrêté d'agrément :**

– **La possibilité d'accueillir un enfant de plus, dans le cadre de votre agrément, avec un contrat de travail, maximum 50 h/mois**, toujours dans la limite de 4 enfants de moins de 3 ans. Cette possibilité « de dépannage » ne peut être utilisée que de manière

ponctuelle (durant 3 mois au plus pour le même enfant), notamment pour remplacer un collègue momentanément indisponible ou pour soutenir un retour à l'emploi, un accès à une formation ou un parent isolé. Vous devez alors :

- en informer les parents ou représentants légaux des enfants qui vous sont confiés habituellement ;
- en informer sans délai et au plus tard sous 48 h le Département, par courrier ou via [www.ain.fr](http://www.ain.fr), en indiquant les noms, adresses postales et électroniques et numéros de téléphone du ou des représentants légaux de l'enfant accueilli, ainsi que les dates et heures auxquelles il est accueilli.

– **La possibilité d'avoir jusqu'à 8 mineurs de moins de 11 ans sous votre responsabilité exclusive, maximum 55 jours/an**, toujours dans la limite de 4 enfants de moins de 3 ans. Cette possibilité ne peut être utilisée qu'exceptionnellement et de manière limitée dans le temps, pour répondre à un besoin temporaire, notamment lors de vacances scolaires, ou imprévisible. Ces enfants présents en plus ne le sont pas dans le cadre professionnel : il n'y a pas de contrat de travail et vous n'êtes pas rémunéré pour accueillir ces enfants supplémentaires.

Vous devez alors en informer le président du Département sans délai et au plus tard dans les 48 h suivant ce recours, par courrier ou via [www.ain.fr](http://www.ain.fr), et, pour chaque jour où vous recourez à cette possibilité, indiquer le nombre total d'enfants de moins de 11 ans sous votre responsabilité exclusive.

## Dérogations

La nouvelle réglementation prévoit toujours la possibilité, si vous êtes déjà agréé pour 4 enfants, de solliciter une dérogation auprès des services départementaux. Si elle est accordée, elle vous permettra d'accueillir un ou deux enfants supplémentaires à certains moments de la semaine, mais pas d'avoir plus de 4 enfants de moins de 3 ans sous votre responsabilité.

## Instruction des demandes

Pour toutes les demandes concernant votre agrément (sauf les déménagements), le Département dispose d'un délai réglementaire de 3 mois à compter de la réception de votre demande par écrit pour instruire votre demande. ●

Le nouveau Cerfa est disponible sur Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19162>



## Urssaf Pajemploi : nouvelle adresse

• Depuis le 28 novembre 2022, l'adresse postale de l'Urssaf service Pajemploi est :

TSA 40010  
38046 GRENOBLE CEDEX

• Pour rappel, lors du premier agrément ou du renouvellement, une copie de l'arrêté doit être envoyée par l'employeur (ou par l'assistant maternel) par courrier ou e-mail à l'Urssaf. Le Département et l'Urssaf travaillent à la mise en place d'une transmission directe de ces informations courant 2023.



## AU FIL DE L'ACTUALITÉ

# Élections professionnelles Votez pour vos représentants !

En mai 2023, se dérouleront les élections de vos représentants à la Commission consultative paritaire départementale (CCPD). Comme en 2017, vous pourrez voter par correspondance.

### Qu'est-ce que la CCPD ?

Son avis est nécessaire avant toute décision de retrait, de non-renouvellement ou de restriction d'agrément d'assistant maternel ou familial. Le dossier passe devant la commission. Celle-ci se réunit plusieurs fois par an. Elle est informée des formations et des grandes évolutions du métier.

### Qui compose la CCPD ?

Elle comprend 4 membres représentant le Département et 4 membres représentant les assistants maternels et familiaux de l'Ain. Ils ont un suppléant chacun. Le mandat est de 6 ans. La CCPD est présidée par la vice-présidente du Département chargée de l'enfance et de la famille.

### Pourquoi voter ?

Les voix de vos représentants comptent autant que celles des représentants de l'administration. Leur point de vue de professionnel est écouté. En cas de partage égal des voix, celle de la présidente de la Commission est prépondérante. En plus des retraits et des restrictions, cette Commission donne un avis sur des thèmes comme le programme de formation des assistants maternels ou le bilan de fonctionnement de l'agrément. Les représentants sont également les personnes qui peuvent vous conseiller si vous êtes convoqué devant la CCPD. Par conséquent, il est important de les choisir. À cet effet, vous recevrez au cours du premier semestre plusieurs courriers expliquant la procédure électorale et pour voter.

### Nouveau calendrier vaccinal

Il introduit la vaccination contre les infections invasives à méningocoques de sérogroupe B recommandée pour les nourrissons dès l'âge de 2 mois et avant les 2 ans (3 injections).

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_postale\\_vaccination\\_simplifiee\\_2022.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte_postale_vaccination_simplifiee_2022.pdf)

<https://www.ain.fr/solutions/sante-enfants-assmat/>

### Monenfant.fr

Dans le cadre des évolutions de l'accueil individuel, les assistants maternels doivent s'inscrire sur le site monenfant.fr, mettre à jour leurs disponibilités, informer la Caf en cas de suspension de l'agrément. Sur demande, certaines informations peuvent ne pas être publiées sur le site. Le manquement à l'obligation de déclaration ne peut pas être un motif de retrait ou de suspension d'agrément mais de rappel par la Caf. Les nouveautés sont à retrouver dans Actualités, page « Je suis un professionnel ».

<https://monenfant.fr/comment-nous-contacter>

Contact Caf: Sophie Jacob

[Approbateurs-mon-enfant-fr.caf@ain.fr](mailto:Approbateurs-mon-enfant-fr.caf@ain.fr)

### Quoi de neuf chez Pajemploi ?

Lancée en septembre 2022, l'application Mon Pajemploi au quotidien accompagne, de façon innovante, les parents employeurs et leur assistant maternel (plannings partagés, calculs automatisés, déclaration instantanée, gestion multi-contrats). Un service 100 % mobile disponible pour tous les téléphones

Android et IOS. Son déploiement progressif est en cours, avec des actions de communication d'abord pour les nouveaux parents employeurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes. ● [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

### Aide aux familles monoparentales

Le PLFSS\* prévoit d'étendre le complément de libre choix du mode de garde (CMG) jusqu'aux 11 ans révolus de l'enfant pour les familles monoparentales afin de faciliter leurs accès à un mode de garde formel. ●

\* Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

## Le conseil de Pomme de Reinette



### Quelle période d'adaptation pour accueillir un enfant à besoins particuliers ?

Prévoir un temps d'adaptation plus long est préférable pour lui permettre de se familiariser avec un nouvel environnement. Quelques outils peuvent faciliter la séparation : un album photo des événements de la journée avec à la fin celle de maman et papa, un objet sensoriel (tissu avec l'odeur des parents). Ritualiser avec des mots permet à l'enfant de connaître le déroulement de la journée et de se sentir en sécurité.

Pomme de Reinette peut vous accompagner dans l'accueil de l'enfant et sur le thème du handicap au sens large. ●

**Pomme de Reinette • Tél. 04 37 61 01 39 / 06 03 35 97 50**  
[pommedereinette@eu-asso.fr](mailto:pommedereinette@eu-asso.fr)

## Des idées de lecture

Petite sélection\* d'ouvrages, ludiques pour les enfants et pratiques pour les assistants maternels et les parents, autour de la séparation.

\* Réalisée en collaboration avec la Direction de la lecture publique de l'Ain.

### Pour les enfants

#### ➤ Bébés chouettes



Martin Waddell / Patrick Benson  
Éditions Kaléidoscope.  
À partir de 2 ans.  
Même les bébés chouettes comme Sarah, Rémi et Lou réfléchissent la nuit, quand il fait noir, qu'ils sont seuls et que leur maman chouette n'est pas encore rentrée.



#### ➤ Pluche : mon doudou préféré

Martine Beck / Agathe Hennig.  
Éditions Gründ.  
À partir de 2 ans.  
Pluche, le doudou adoré de Barnabé, est un petit lapin blanc. Son père le trouve trop sale et veut le passer à la machine à laver. Un livre avec des matières à toucher pour surmonter l'angoisse de la séparation.

#### ➤ Je t'attends

Corinne Dreyfuss. - Éditions Thierry Magnier. - À partir de 3 an.  
Léopold attend sa maman, qui s'est absentée un court instant. Il doit compter jusqu'à dix avant son retour. Le petit garçon patiente et commence à compter mais l'inquiétude grandit, les questions se bousculent et la panique devient incontrôlable. Une histoire pour apprivoiser les questions de séparation et de retrouvailles.



#### ➤ La rentrée de Pinpin

Zhibong He.  
Éditions Seuil Jeunesse.  
À partir de 3 ans.  
Pinpin arrive à l'école pour sa première rentrée. D'abord inquiet, il se fait rapidement de nouveaux amis.

### Pour les professionnels et les parents

#### ➤ Comment te dire ? Savoir parler aux tout-petits



Marie-Noëlle Clément.  
Éditions Philippe Duval.  
La psychiatre insiste sur l'importance de communiquer avec les très jeunes enfants et donne aux parents des conseils pour aborder les sujets du quotidien

ou d'autres plus délicats de façon simple et appropriée : la perte du doudou, la maladie d'un parent, un déménagement ou une séparation.

#### ➤ Indispensables séparations

Textes réunis par Christian Robineau.  
Éditions Èrès.  
Ces textes présentent l'intérêt des séparations entre parents et bébé ou fœtus, lors de la période périnatale. Ces passages sont fondamentaux pour que l'enfant acquière son identité et pour qu'il intègre la communauté familiale et sociale.



#### ➤ En toute confiance

Véronique Dugelay.  
Préface de Jean Epstein.  
Éditions Librinova.  
Un roman choral qui, à travers une galerie de portraits « d'ass mat », de parents et de professionnels, de leur histoire et de leurs relations, donne à voir l'intimité de chaque partie, aborde les mêmes faits sous des angles différents pour faciliter la compréhension des uns et des autres et favoriser ainsi des relations plus sereines.



#### ➤ Mou doudou : l'objet transitionnel qui fait grandir

Adrien Blanc, Éditions In Press.

Une réflexion sur le doudou en tant qu'objet permettant à l'enfant d'affronter les séparations et de se reconforter, une étape essentielle de son développement. L'auteur analyse les fonctions relationnelles et psychiques de ce phénomène transitionnel qui favorise l'émergence de la pensée ainsi que la créativité dans les relations et la compréhension du monde.



# ACTUALITÉS DU RÉSEAU



## Nouveaux lieux

■ Des microcrèches ont ouvert à **Ambronnay**, **Arbent**, **Maillat**, **Prévessin-Moëns** et **Saint-Genis-Pouilly**.

■ Le relais itinérant LAB, auparavant basé à Chazey-sur-Ain, a déménagé à **Saint-Vulbas** et s'est étendu aux communes de Saint-Sorlin-en-Bugey et Saint-Éloi.

■ Le relais de **Péronnas** s'est étendu à la commune de Dompierre-sur-Veyle.

■ **Jassans-Riottier** a désormais un relais petite enfance, créé par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

## Animations

✚ Le 20 septembre, les relais de la communauté de communes **Bresse et Saône** et la PMI ont proposé un temps d'échanges autour de la mort inattendue du nourrisson, au pôle petite enfance à Replonges. Deux assistantes maternelles, cinq mères et un père ont relevé le défi de la « chambre à erreurs ». Objectif : rappeler les bons gestes pour un couchage en toute sécurité.



Pour la Semaine mondiale de l'allaitement maternel (SMAM), près de 40 mamans et quelques papas ont participé aux ateliers « Autour de bébé » organisés avec la ludothèque Gare aux jeux et le Département. Divers thèmes étaient abordés : partage d'expériences, portage physiologique en écharpe, change du bébé, jeux, place du père dans l'allaitement maternel, alimentation des 0-3 ans.

✚ Le relais de **Montrevel** a organisé une sortie avec cinq assistantes maternelles pour découvrir l'association Et Colégram... l'art récupération, à Bourgoin. Elles ont pu acquérir des matières premières pour le bricolage à très bas prix.

En octobre, le relais a participé à la SMAM en proposant, au tiers lieu L'Écrin, une présentation des modes de garde du Grand Bourg et des ateliers de découverte sensorielle.

Au menu des temps collectifs d'octobre à décembre : des ateliers cirque et musique.



✚ Au relais de **Montréal-la-Cluse**, l'automne était culinaire avec trois ateliers animés par Vanille et Coco : découverte de la poule et de l'œuf, de la vache au fromage et de la cabosse au chocolat.



✚ À **Meximieux**, les enfants du relais ont adoré aller au jardin partagé créé par l'association Fica. Un carré potager leur sera réservé. Ils ont apprécié aussi le moment musical en plein air offert par une maman violoniste.



✚ Le relais d'**Ambronnay** a participé à l'opération Premières pages 2022 avec la remise du livre Toc toc toc aux enfants aux enfants nés en 2021 et, le 15 octobre, le spectacle Toto veut la pomme. La Semaine du goût a donné lieu à diverses activités : dégustation de fruits frais et secs, visite de la miellerie de Bettant...



✚ Au relais de **Certines**, la journée de rentrée avec Tractoped a eu un grand succès auprès des enfants, assistantes maternelles et familles.

Dans le cadre de la sensibilisation à l'alimentation durable, deux ateliers de manipulation et dégustation d'aliments ont eu lieu avec l'association Boc à récup. Aux vacances de la Toussaint, une sortie commune avec le relais de Ceyzériat, au « 1055 » à Bourg-en-Bresse, a permis aux petits et grands de découvrir d'autres espaces de jeux intérieurs.



✚ En novembre, le relais de **Belley**, avec le CCAS et divers partenaires, a convié le public à deux jours d'animations sur les risques domestiques, avec entre autres la venue de la « Maison géante ». Tout au long de l'année, une intervenante nature anime un temps à chaque changement de saison.



## Professionalisation

✚ Le relais d'**Ambérieu-en-Bugey** invite les assistants maternelles à se professionnaliser pas que sur des samedis mais aussi sur des temps d'accueil. En octobre, « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût » était la 3<sup>e</sup> formation de l'année proposée sur 2 jours (vendredi/samedi). Les familles sont prévenues au moins 3 mois avant afin d'organiser au mieux la garde de leurs enfants.

Par ailleurs, le relais renouvelle son action visant à faire découvrir aux parents ce qu'est un temps collectif, en les invitant à participer avec leur enfant et leur assistant maternel.

✚ Le relais de **Meximieux** a mis en place l'analyse de la pratique.

✚ Le relais itinérant sur la **Plaine de l'Ain** a mené une réflexion sur le conte et le tout-petit, et a élaboré divers supports pour la découverte de la lecture (kamishibai, théâtre d'ombres, tablier de comptines, tapis à histoires). Ils seront utilisés lors d'une « balade contée » ouverte aux familles au printemps 2023.



✚ Le relais de **Prévessin-Moëns** a organisé une formation « Parler avec un mot et un signe ».

✚ Les relais de **Certines** et **Ceyzériat** se sont unis pour une formation sur la prévention et la gestion des troubles alimentaires de l'enfant.

## La Lettre des assistantes maternelles de l'Ain

**Directeur de la publication :** Thierry Clément, directeur général adjoint chargé de la solidarité, Département de l'Ain ; Christine Rous, directrice de la Caf de l'Ain • **Comité de rédaction :** Lucie Pothin, Angélique Millour, Géraldine Landré (Département) - Sonia Grandet (Caf de l'Ain) - Charlotte Bertrand, Émilie Launay, Élodie Lemaire, Lucie Charreton, Vanessa Ollier, Juliette Pinot et Marie Richard, animatrices de RPE • **Réalisation :** Abscisse Communication • **Rédaction :** Annick Puvilland • **Crédits photographiques :** Département, Caf de l'Ain, RPE, assistantes maternelles • **Impression :** ESAT du Colombier - ODYNEO - Tél. 04 79 87 34 33.

